

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 21 décembre 2021

Date : Septembre 2021	Nom de l'école : Belle-Vallée	X École primaire : <input type="checkbox"/> École secondaire :	Nom de la direction de l'école : Martin Fréchette
-----------------------	-------------------------------	---	---

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école. Il s'inscrit également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du Plan d'Engagement Vers la Réussite 2018-2022, plus précisément à l'atteinte du but 4 de l'Axe 2 : Offrir un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant.

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

- Martin Fréchette (direction)
- Katia Mayrand (psychologue)
- Rachel Doucet (T.E.S., intervenante pivot)
- Émilie Belisle (T.E.S.)
- Raphaël Bérubé (T.E.S.)
- Mégan Plante (T.E.S)
- Vanessa Lampron (responsable du service de garde)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Consignes
1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence. (Lire art. 4, n° 1 P.L. ou art. 75.1, n° 1 L.I.P.)	<input type="checkbox"/> Nombre de code rouge pour l'année 2020-2021 <input type="checkbox"/> Nombre d'élèves ayant des suivis individualisés avec les T.E.S. 2020-2021
1. Diminution de la violence physique et verbale lors des transitions (arrivées, récréations, dîners, et départs).	
2. Diminution des évènements comportant un langage et des gestes irrespectueux envers les pairs et les adultes en classe et lors des transitions	
3. Prévention en regard de tout acte d'intimidation à l'école : intervenir rapidement auprès de chaque acteur.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Spécifications
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. (Lire art. 4, n°2 P.L. ou art. 75.1 n°2 L.I.P.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préscolaire : Atelier d'habiletés sociales (hors-piste) ➤ 1^{er} cycle : Ateliers d'habiletés sociales (hors-piste) ➤ 2^e cycle : Ateliers d'habiletés sociales (Moozoom) ➤ 3^e cycle : Ateliers d'habiletés sociales (Moozoom) <p>+ 3 ateliers donnés par notre partenaire Action Toxicomanie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atelier sur la cyberintimidation donnée par la Sûreté du Québec ➤ Interventions générales <ul style="list-style-type: none"> - Système de codes verts. - Ateliers de bien-être personnel donnés par le service SASEC de la commission scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Animation d'ateliers en classe <p>Préscolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atelier d'habiletés sociales (hors-piste) Par le développement des compétences psychosociales et la promotion du bien-être psychologique, ce programme vise la prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation, du préscolaire au post-secondaire. Basé sur les pratiques probantes et évalué par une équipe de chercheuses et de chercheurs interdisciplinaire, le programme HORS-PISTE est une initiative du Centre RBC d'expertise universitaire en santé mentale et a été développé en collaboration avec une centaine d'acteurs des milieux scolaires, des Centres intégrés de santé et de services sociaux, des milieux communautaires et des milieux universitaires. Des parents et des jeunes ont également contribué à sa co-construction. Une belle façon d'outiller les jeunes à relever les défis qui se présentent à eux et de contribuer à leur mieux-être ! <p>1^{er} cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atelier d'habiletés sociales (hors-piste) <p>2^e cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers d'habiletés sociales (Moozoom) Une plateforme interactive et innovante permettant aux élèves d'améliorer leur santé mentale avec l'aide de vidéos basées sur des enjeux réels et à partir desquelles ils pourront choisir leur propre histoire.

3^e cycle

- Ateliers d'habiletés sociales (Moozoom)
- Ateliers donnés par notre partenaire Action Toxicomanie;

5^e année - Heureux de faire ma connaissance!

- Déploie tes antennes pour mieux communiquer!
- Les saines habitudes de vie

6^e année – Bien équipé pour m'adapter!

- Fidèle à soi-même!
- Pour un passage au secondaire réussi!

- Atelier sur la cyberintimidation animé par la Sûreté du Québec (5^e et 6^e années)

Interventions générales

- Activités sur le civisme en lien avec notre code de vie dans chacune des écoles par l'éducatrice spécialisée soit la cour d'école, la salle de dîner et les corridors.
Moyens utilisés : mise en situation par les élèves et l'ensemble du personnel, scénarios, affiches de règles, jeux.
 - Système d'émulation (codes verts) lorsqu'un enfant se démarque par son comportement qui respecte les règles de vie, tout adulte peut lui remettre un code vert qui lui permet de participer au tirage du mois.
 - Encourager la dénonciation concernant des événements qui peuvent se produire sur la cour d'école ou dans l'autobus (Mange-tracas) à l'école de St-Justin.
- Guides des interventions pour prévenir et traiter la violence à l'école :
- « Formation destinée à la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation »).
 - « Guide à l'intention des écoles primaires et secondaires »

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rencontre avec le personnel de l'école : rôle de chacun, surveillance et interventions. <input type="checkbox"/> Accompagnement en gestion de classe <input type="checkbox"/> Aménagement, organisation et animation de la cour d'école <input type="checkbox"/> Protocole de gestion de crise <input type="checkbox"/> Plan d'intervention en situation d'urgence
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. (Lire art. 4, n° 3 P.L. ou art. 75.1 n° 3 L.I.P.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documents destinés aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (Réf. : Annexes) <input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit <input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs <input type="checkbox"/> Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Implication des parents dans la vie de l'école lors des activités; ➤ Publication d'un calendrier dans le journal des parents pour les renseigner des activités de prévention animées en classe, des interventions réalisées lors d'une situation d'intimidation; ➤ Accueil et disponibilité des différents intervenants de l'école afin de répondre aux questionnements des parents;
<p>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</p>	<p>Référentiels, outils et informations</p>
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles qui sont applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation. (Lire art. 4, n° 4 P.L. ou art. 75.1 n° 4 L.I.P.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Victimes : Se référer aux personnes-ressources (tout adulte de l'école); 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Spécifier le nom de l'intervenant pivot de l'école dans les communications avec les parents et les façons de pouvoir le contacter afin de dénoncer une situation (courriel et téléphone). <input type="checkbox"/> Spécifier la façon de transmettre les informations nécessaires à l'intervenant pivot pour une prise en charge (Réf. : Annexes). <input type="checkbox"/> Fiche de signalement d'un acte de violence ou d'intimidation

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Témoins : Se référer aux personnes-ressources (tout adulte de l'école); ➤ Auteurs : n/a ➤ Parents : Se référer aux personnes-ressources de l'école; ➤ Premier intervenant : Remplir la fiche de signalement d'un acte de violence ou d'intimidation; ➤ Deuxième intervenant (Technicienne en éducation spécialisée et direction) : Remplir la fiche de signalement d'un acte de violence et d'intimidation et, s'il y a lieu, faire un signalement à la Protection de la Jeunesse et/ou au service de police. 	
<p>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne. (Lire art. 4, n° 5 P.L. ou art. 75.1 n°5 L.I.P)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Victimes : L'intervenant s'assure que la victime est en sécurité; ➤ Témoins : Les témoins sont rencontrés et les intervenants s'assurent qu'ils se sentent en sécurité; ➤ Auteurs : Les auteurs sont rencontrés rapidement. Plusieurs mesures sont prévues selon le degré de gravité; ➤ Parent de la victime : Un intervenant communique avec eux pour les sensibiliser à la situation; ➤ Parents de l'intimidateur : Un intervenant communique avec eux pour les informer des mesures prises concernant leur enfant. ➤ Inciter les personnes à nous contacter si la situation perdure malgré nos interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rôles et responsabilités de divers acteurs lors d'un acte de violence (Réf. : « Formation destinée à la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation »). <input type="checkbox"/> « Guide à l'intention des écoles primaires et secondaires ». <input type="checkbox"/> Procédures relatives aux incidents d'intimidation. <p style="text-align: center;">Tout adulte est tenu d'intervenir lorsqu'il est témoin d'une situation de violence, de rejet ou d'intimidation à l'école.</p>
<p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. (Lire art. 4, n°6 P.L. ou art. 75.1 n°6 L.I.P.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les modalités prévues respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école <input type="checkbox"/> Nom des victimes rayé sur la fiche de signalement déposée dans le dossier de l'élève qui intimide et à l'inverse sur la fiche qui est déposée au dossier de la victime; <input type="checkbox"/> Rencontre individuelle des élèves concernés lors de la cueillette d'informations;

	<input type="checkbox"/> Intervention réalisée dans un local avec l'éducatrice spécialisée et les élèves seulement; <input type="checkbox"/> Signalement acheminé directement à l'éducatrice spécialisée de l'école; <input type="checkbox"/> Les appels aux parents sont confidentiels.
<p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte. (Lire art. 4, n° 7 P.L. ou art. 75.1 n°7 L.I.P.)</p> <input type="checkbox"/> Victimes : Rencontre avec l'élève afin de le sécuriser et, au besoin, des interventions sont réalisées afin de lui apprendre à développer sa confiance en soi et réagir avec efficacité face à l'intimidation; <input type="checkbox"/> Témoins : Rencontre afin de recueillir l'information concernant ce qui s'est produit et également s'assurer qu'ils se sentent en sécurité; <input type="checkbox"/> Auteurs : Rencontre afin de leur faire prendre conscience des conséquences de leurs actes; <input type="checkbox"/> Parents : S'il y a lieu, les informer des recours qu'ils peuvent utiliser et les informer des mesures prises afin de remédier à la situation.	<input type="checkbox"/> Document de référence : « Guide à l'intention des écoles primaires et secondaires ». <input type="checkbox"/> Code de vie de l'école (agenda scolaire); <input type="checkbox"/> Plan de lutte; <input type="checkbox"/> Procédure relative aux incidents d'intimidation;
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. (Lire art. 4, n°8 P.L. ou art. 75.1 n°8 L.I.P.)</p> <p>Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, de la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes, Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de son intérêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Victimes : n/a ➤ Témoins : S'il est complice, mesure en lien avec le niveau de participation. ➤ Auteurs : Arrêt d'agir, avertissement verbaux et référence au service d'éducation spécialisée, mesures disciplinaires telles que la suspension, l'expulsion de la Commission scolaire, des gestes de réparation, l'intervention de la technicienne en éducation spécialisée. ➤ Parents : n/a 	<input type="checkbox"/> Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes (intégrées au code de vie). <input type="checkbox"/> Indicateurs du niveau de gravité et interventions applicables (Réf. : Annexes) <input type="checkbox"/> Code de vie; <input type="checkbox"/> Loi sur la Justice Pénale pour mineur; <input type="checkbox"/> Sûreté du Québec; <input type="checkbox"/> Procédure relative aux incidents d'intimidation.

<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. (Lire art. 4, n°9 P.L. ou art. 75.1 n°9 L.I.P.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Victime : Faire un suivi en prévention afin de savoir si la situation s'est résorbée, sinon, reprendre les interventions; ➤ Témoins : Suivi en prévention afin d'éviter que ceux-ci reproduisent les actes dont ils ont été témoins; ➤ Auteurs : Intervention en éducation spécialisée; ➤ Parents : Informer et inciter à communiquer avec les intervenants de l'école en cas de récurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modalité pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (mentionner l'accompagnement possible du parent ou de la victime par une personne du Centre de services et, au besoin, du protecteur de l'élève) (Réf. : Annexes) <input type="checkbox"/> Compte-rendu concernant les informations à transmettre suite à un événement. <input type="checkbox"/> Procédure relative aux incidents d'intimidation; <input type="checkbox"/> Différentes techniques d'impact.
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aide-mémoire à l'intention de la direction (Réf. : Annexes) <input type="checkbox"/> Être informé de la situation par l'intervenant; <input type="checkbox"/> Selon la gravité des cas, plusieurs mesures disciplinaires peuvent être utilisées envers l'auteur : arrêt d'agir, retrait, réparation, réflexion, facturation ou remplacement pour le bris ou le vol, appel téléphonique aux parents, rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents, réintégration (avec les parents, déplacements supervisés, retour progressif), plan d'intervention, plainte policière, soutien individuel à fréquence rapprochée, référence aux services professionnels à l'école ou dans la communauté, suspension interne ou externe, transfert d'école, demande d'expulsion de la Commission scolaire, etc.

Calendrier des actions mises en place en prévention de l'intimidation

Tout au long de l'année scolaire :

- Système d'émulation des codes verts;
- Ateliers de bien-être personnel donnés par le service SASEC de la commission scolaire;
- Journées thématiques.
- Ateliers Action-Tox Mauricie
 - 3^e cycle (5^e année) : Atelier « Déploie tes antennes pour bien communiquer » donné par notre partenaire Action Toxicomanie (Dates à venir);
 - 3^e cycle (6^e année) : Atelier « Fidèle à soi-même » donné par notre partenaire Action Toxicomanie (Dates à venir);
 - 3^e cycle (5^e année) : Atelier « Les saines habitudes de vie » donné par notre partenaire Action Toxicomanie (Dates à venir)
 - 3^e cycle (6^e année) : Atelier « Pour un passage au secondaire réussi » » donné par notre partenaire Action Toxicomanie (Dates à venir)
- Atelier de prévention sur la cyberintimidation offerts par la Sûreté du Québec

Septembre

- Rencontre de l'équipe de soutien
- Présentation du Plan de lutte aux membres du personnel

Octobre

- Rencontre de l'équipe de soutien

Novembre

- Rencontre de l'équipe de soutien
- Début des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du 2^e et 3^e cycle

Décembre

- Adoption du Plan de lutte au conseil d'établissement
- Rencontre de l'équipe de soutien
- Début des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle (Hors-piste)
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (Moozoom)

Janvier

- Rencontre de l'équipe de soutien
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle (Hors-piste)
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (Moozoom)

Février

- Rencontre de l'équipe de soutien
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle (Hors-piste)
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (Moozoom)

Mars

- Rencontre de l'équipe de soutien
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle (Hors-piste)
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (Moozoom)

Avril

- Rencontre de l'équipe de soutien
- Derniers ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle (Hors-piste)
- Derniers ateliers d'habiletés sociales pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (Moozoom)

Mai

- Rencontre de l'équipe de soutien

Juin

- Assemblée générale de tout le personnel